

**Dépôt :**

Stéphanie Empain

Luxembourg, le 16 juin 2022

3

**MOTION**

**Heure d'actualité relative à la proposition législative de l'UE visant à prévenir et à combattre les abus sexuels sur les enfants en ligne**

**La Chambre des Député-e-s,**

- considérant la nouvelle proposition de règlement européen visant à prévenir et à combattre les abus sexuels sur les enfants en ligne (child sexual abuse material « CSAM »), présentée par la Commission européenne en date du 11 mai 2022 ;
- rappelant l'envergure de la problématique du « CSAM », avec 85 millions de photos et de vidéos représentant des abus sexuels commis sur des enfants signalés à l'échelle mondiale pour la seule année 2021 ;
- reconnaissant par conséquent l'urgence d'agir afin de mieux protéger les plus vulnérables de la société, aussi bien dans le monde virtuel que dans le monde réel ;
- considérant les textes internationaux de protection des mineurs ratifiés par le Luxembourg, dont notamment la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, datant de 2007 et encore appelée « Convention Lanzarote » ;
- considérant également les enjeux majeurs en matière de protection des données à caractère personnel que le texte proposé par la Commission européenne soulève ;

- rappelant dans ce contexte les articles 7 et 8 de la charte européenne des droits fondamentaux, qui garantissent le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel ;
- rappelant, dans le même ordre d'idées, que l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'Homme soumet toute ingérence d'une autorité publique dans l'exercice du droit au respect de la vie privée et familiale au principe de proportionnalité ;
- considérant l'initiative gouvernementale 'BEE SECURE' et sa mission de promouvoir, en coopération avec les réseaux européens, une utilisation plus sûre, responsable et positive des technologies de l'information ;
- soulignant l'engagement du Grand-Duché de Luxembourg en matière de protection des données, tant au niveau national qu'international,

### invite le Gouvernement

- à s'engager, dans le cadre des discussions relatives à la proposition de règlement de la Commission européenne, pour une solution qui améliore la protection des mineurs dans l'environnement numérique tout en respectant
  - les droits fondamentaux ;
  - le principe de proportionnalité des mesures par rapport à l'objectif recherché ;
  - la jurisprudence de la Cour européenne de Justice en matière de protection des données à caractère personnel.

Signatures :

  
Carole HARTMANN

  
Lydia Gutsch

  
S. Eupain

  
Claire Monner